

DECISION N° 02.2026**OBJET : Contrat de location de l'appartement sis 15 rue de l'Hôtel de ville au 1er étage – Madame Simone LECLERQ*****Le Maire de Le Pont de Beauvoisin (Savoie)***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 08 juin 2020 dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la convention n° 73-1998-03-80415-01 conclue entre l'Etat et la Commune en application de l'article L 351-2 du code de la construction et de l'habitation,

Considérant que le logement situé 15 rue de l'Hôtel-de-Ville, au 1er étage, est vacant depuis le 31 Août 2025,

Considérant la demande de Madame Simone LECLERCQ pour occuper ce logement à compter du 22 janvier 2026,

D E C I D E :

ARTICLE 1 : Un contrat de location est signé entre la Commune de Le Pont-de-Beauvoisin (Savoie) et Madame Simone LECLERCQ pour l'appartement situé 15 rue de l'Hôtel-de-Ville, au 1er étage, à compter du 22 janvier 2026.

ARTICLE 2 : Le contrat de location est conclu pour une durée de six ans. Il s'achèvera donc le 21 janvier 2032.

ARTICLE 3 : Le loyer mensuel de base est fixé à 320.00 €.

ARTICLE 4 : Le loyer est révisable chaque année le 1^{er} janvier, en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre de l'année N-1.

ARTICLE 5 : Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine réunion. Ampliation sera transmise aux intéressées, au comptable de la collectivité et à Monsieur le Préfet.

Fait à Pont de Beauvoisin, le 22 janvier 2026
Le Maire,

Christian BERTHOLLIER



Envoyé en préfecture le 23/01/2026

Reçu en préfecture le 23/01/2026

Publié le

ID : 073-217302041-20260122-D022026-AU

Berger
Levrault